

Soubresauts dans le Plan ALCOOL BELGE



Maggie De Block a pris des mesures concernant la "consommation problématique d'alcool"

► Le communiqué, envoyé par la ministre de la Santé publique, annonce: "Maggie De Block s'attache à la consommation problématique d'alcool avec des mesures ciblées" qui prendront effet, au plus tard, dans le courant de l'année 2018.

L'effet d'annonce de ce qui ressemble à une ébauche de Plan Alcool a de quoi séduire. Or, les mesures prises par la ministre de la Santé ont plutôt provoqué la colère des associations et institutions de prévention et de santé (voir ci-contre).

La ministre fédérale, elle, se targue de prendre les devants et d'avancer dans le Plan Alcool "au sujet duquel aucun accord n'a toujours pu être trouvé après dix ans de négociations entre le niveau fédéral et les entités fédérées", lit-on. La ministre ajoute, par voie de communiqué: "Je

n'attends plus que chacun signe un texte final. Je mets en œuvre les mesures qui relèvent de mon domaine de compétence et j'y ajoute également de nouvelles mesures. J'espère que les autres niveaux de pouvoir prendront également leurs responsabilités."

Elle y met les moyens: douze nouveaux inspecteurs contrôlent la législation en matière de vente d'alcool.

Mais que propose le ministre de la Santé publique? Des contrôles plus stricts, une surveillance publicitaire plus importante et une "législation clarifiée" concernant la vente d'alcool aux 16-18 ans.

■ **Jeunes de 16-18.** La vente d'apéritifs alcoolisés sera interdite aux jeunes de 16 à 18 ans. Ils ne pourront acheter (et consommer dans l'horeca) que

du vin et de la bière. Des étiquettes indiquant l'âge minimum seront apposées sur les distributeurs automatiques et les bouteilles, "en concertation avec les producteurs et distributeurs d'alcool." Elle souhaite aussi sensibiliser les femmes enceintes.

■ **Distributeurs automatiques** déverrouillés avec une carte d'identité, pour limiter la consommation d'alcool des mineurs. Les contrôles des appareils seront stricts.

■ **Contrôles de la publicité.** Dorénavant, toute publicité pour de l'alcool, à destination d'un jeune public, sera soumise au Jury d'Ethique publicitaire (JEP) au sein duquel le SPF santé publique aura un siège. Les amendes en cas d'infractions des règles seront gonflées.

Outre une liaison urgences-alcool à améliorer et étendre auprès des hôpitaux belges, Maggie De Block aimerait aussi "sensibiliser et former des prestataires de soin au sujet de l'alcool chez les femmes enceintes" en mettant en place "une campagne de sensibilisation et une formation supplémentaire."

L.C.C.